



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 04/05/2019

Le 04/05/2019 le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réuni à 10h00 dans la salle DAURELLY à AULT sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Marie GEOFFROY conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation : 23/04/2019

Syndics Présents : Mme Gervaise ANDRÉ, , M. Laurent CHOLET, M. Jean-Marie GEOFFROY, Mme Anny-Claire KUMS,

Invités Présents : , Mme Florence LE MOIGNE et le receveur du trésor public M. Marcel LEMOIGNE.

Invités Excusés : Mme la Maire d'AULT, M. le Maire de SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE

Excusés:

Mme Paulina VAN IRSEL, a donné son pouvoir à Jean Marie GEOFFROY
M. Karel RIETVELD,
M. François MORVAN

Démissionnaire : Mme Sylvie BONNEMENT a souhaité démissionner du conseil syndical pour raisons familiales.

Le président, M. Jean-Marie GEOFFROY, déclare la séance ouverte à 10h00.

La secrétaire de la séance est Mme Gervaise ANDRE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 23/11//2018

Les participants votent à main levée l'approbation du procès-verbal du 23/11/2018.

Après délibération, le compte rendu du conseil syndical du 08/09/2018 est approuvé à l'unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Suite à la présentation des comptes par M. Marcel LEMOIGNE receveur municipal il est bien confirmé que les dépenses relatives à l'exercice 2018 de l'ASA sont bien été conformes au compte administratif

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'ASA

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les conditions d'exécution du budget 2018 sont les suivantes.

	Titres émis	Mandats émis	Résultats de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2017	Résultat de clôture 2018
FONCTIONNEMENT	18357.20 €	13 226.51€	5130.68€	11 873.87€	17 004.56€
INVESTISSEMENT				6 256.35€	6 256.35€

Le président de l'ASA ne participant pas au vote c'est M Laurent CHOLET qui est désigné à l'unanimité pour proposer l'adoption du compte administratif *



Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

4. AFFECTATION DE RÉSULTAT ET DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les résultats 2018 n'ayant pas été repris dans le budget 2019 l'affectation de ces résultats dans le budget est proposé de la manière suivante :

SECTION	SENS	COMPTE	
FONCTIONNEMENT	RECETTE	002-Résultat de fonctionnement	+17 004,56€
	DEPENSE	622-rémunération intermédiaires	2 000,00€
	DEPENSE	60632-fourniture de petit équipements	500,00€
	DEPENSE	60622-carburant	300,00€
	DEPENSE	61524-bois et forêt	6 110,00€
	DEPENSE	61558-autres biens immobiliers	2 500,00€
	DEPENSE	625-Déplacements	200,00€
	DEPENSE	626-Frais postaux	200,00€
	DEPENSE	6450-Charges	2 000,00€
	DEPENSE	6551-admissions en non valeur	1 000,00€
	DEPENSE	6718-charges de gestion	500,00€
	DEPENSE	022-Dépenses imprévues	1 694,56€
			17 004,56€
INVESTISSEMENT	RECETTE	01-Résultat reporté - Prévu au BP	+6 256,00€ -700,00€
			+5 556,35€
	DEPENSE	2188-autres immobilisations corporelles	+5 556,35€
TOTAL GENERAL			22 560,91€

Après délibération, cette répartition des résultats sur le budget 2019 est approuvée à l'unanimité



5. DÉLIBÉRATION FIXANT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES À REPENDRE AU COMPTE 6232 ET/OU 6257

Conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables relatives aux compte 6232 « Fêtes et cérémonies » qui demande de préciser les principales caractéristiques de ces dépenses il est décidé d'y affecter les gerbes de fleurs pour les décès et autres cérémonies, les marchandises pour les réunions comme les AG et diverses manifestations avec vin d'honneur, et cadeaux divers.

Après délibération, ces prévisions sont approuvées à l'unanimité

6. ADMISSION EN NON VALEUR

Au vu de la présentation des états des restes à recouvrer par M Marcel LEMOIGNE, pour un montant de 113€ (30€ au titre de 2016 et 113€ au titre de 2017) L'ensemble des procédures juridiques ayant été mises en œuvre, le conseil syndical propose d'admettre ces montants en non valeurs.

Après délibération, la mise en non valeur de ces montants à recouvrer est adopté à l'unanimité

7. APPROBATION DU RÔLE DE LA TAXE SYNDICALE 2019

Rappel les propriétaires de terrains non bâtis sont assujettis à une taxe de 30,00€ et les propriétaire de terrains bâti sont assujettis à une taxe proportionnelle à la valeur locative (bâti+ non bâti) de l'année n-1 disponible sur le fichier fiscal de la mairie pour un ratio calculé de 0,0529 pour 2019 (avec un forfait minimum de 30€) . Le calcul de la taxe syndicale pour 2019 est établi sur un total de 18 069,00€ .

Après délibération, le rôle de la taxe syndicale de 2019 est approuvé à l'unanimité

8. PROCHAIN PASSAGE DE L'EXPERT FORESTIER LE 19 JUIN 2019

Les propriétaires qui souhaitent faire expertiser des arbres sur leur propriété devront se faire connaître pour indiquer les spécimens à expertiser et les modalités d'accès à leur propriété pour conduire cette expertise

9. QUESTIONS DIVERSES

CIRCULATION DANS LE BOIS

Les membres du conseil syndical se déclarent tous être motivés pour participer à une réunion que la municipalité pourrait organiser sur le thème d'une circulation apaisée sur le site.

ELAGAGE AU TERRAIN DE SPORT

L'élagage du terrain de sport a été réalisé courant du mois d'avril. Un projet de panneau d'information concernant les bonnes pratiques d'élagage a été proposé par Anny Claire et sera prochainement réalisé pour y être affiché.

PANNEAUX DE BIENVENUE

L'idée de réaliser des panneaux de bienvenue en différentes langues à l'entrée du bois a été évoqué. Un projet va être proposé en ce sens.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine AG se tiendra dans la salle polyvalente de SAINT QUENTIN LA MOTTE le dimanche 28 Juillet la salle du Casino d'AULT ayant été retenue pour un festival.

PANORAMA ET SENTIER DU LITTORAL :

La commune d'AULT se propose de nous apporter une aide pour le déplacement et le remontage de la table d'orientation en mettant à notre disposition un peu de temps du personnel chargé de l'entretien et nous en remercions Mme le maire. *

Cette opération ne pouvant être planifiée qu'en période creuse elle n'a pu être organisée en début d'année faute de disponibilité suffisante de la part du bureau de l'ASA . Elle sera re programmée ultérieurement.

Les sujets ayant été épuisés la réunion s'est terminée à 12h00

Le Président
Jean-Marie GEOFFROY.

La secrétaire
Gervaise ANDRÉ